



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTMAGNY
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-EUPHÉMIE-SUR-RIVIÈRE-DU-SUD**

Séance régulière tenue le 4 novembre 2024 au 220 rue Principale est à Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud, lieu habituel des séances du conseil municipal à 19h00.

Sont présents :

M. Denis Laprise,
M. Styves Laprise,
M. Jean-Claude Giroux,
M. Daniel Mercier,
M. Éric Talbot
Mme Mylène Gill

Sous la présidence de monsieur Gilles Giroux, maire.

Est également présent : Monsieur Yves Bernard, directeur général/Greffier-Trésorier.

Une séance de travail s'est tenue le jeudi 31 octobre 2024 au bureau municipal à 18h30.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Assermentation de Mme Mylène Gill est effectuée au tout début de la séance par le président d'élection. Mme Gill a donc pris part à la séance du conseil et à toutes les décisions qui ont été prises.

2024-11-01 : OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Denis Laprise, appuyé par Éric Talbot, et résolu de demander au maire d'ouvrir la séance du conseil.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

Monsieur Gilles Giroux, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19h00.

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2024-11-02 : LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Styves Laprise, appuyé par Daniel Mercier, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel modifié (ajouts) suivants :

- 17. d) Vision de la municipalité
- e) Politique de gestion active
- f) Communication avec les citoyens/ Site internet

Ordre du jour

* Assermentation nouvelle conseillère siège # 5 : Mme Mylène Gill

Ordre du jour



1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 7 octobre 2024 et de séance extraordinaire du 22 octobre 2024.
4. Avis de motion – Règlement # 2024-03 : Règlement de régie interne de la Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
5. Approbation des comptes
6. Approbation de paiements de factures.
 - a) Facture – Info-Page – 76,75 \$
 - b) Facture – Avantis St-Paul – 149,52 \$
7. Correspondance
 - a) Demande de soutien financier – Service de garde – École de la Colline – St-Paul
 - b) Correspondance - CEF – Information Guignolée 2024 – Questions
 - c) Sondage – CMQ – Sondage concernant la relève municipale
 - d) Programme d'ententes patrimoniales – Information
 - e) Abonnement – RIM – Emploi
 - f) Action-Jeunesse Côte-Sud – Renouvellement adhésion
 - g) Invitation souper bénéfice – Travail de rang – Chaudières Appalaches
 - h) ABC des Hauts Plateaux – Contribution
 - i) Fondation Hôtel-Dieu de Montmagny – Souper bénéfice
 - j) Invitation – 7 Novembre 2024 – Réseau des éclaireurs
8. Administratif
 - a) Dossier – Assurance municipalité – Règle proportionnelle - Orientation
 - b) Emploi étudiant Canada – Date limite dépôt – 19 décembre 2024
 - c) Budget 2025 – Date de séance pour adoption
9. Travaux publics
 - a) Installation des lumières de rue – ÉLECAL – 2024 – Début novembre 2024
 - b) Rue Principale ouest – Route Sirois sud – Suivi rencontre
 - c) Asphaltage – Travaux à effectuer – Suivi
10. Incendie et sécurité
11. Eau potable
 - a) Demande – futur employé eau potable – Orientation
 - b) Niveau de plomb non conforme – Eau potable – Complexe - Information
12. Eaux usées

Aucune information sous ce point
13. Loisirs
 - a) Projet d'améliorations des infrastructures en loisirs - Suivi
14. Parc des Appalaches



- a) Suivi des travaux – Cascade et Gros Rocher

15. Héritage

- a) Comité pour l'avenir de l'Héritage – Information – 23 octobre 2024
- b) Location – comité de la Fabrique – Orientation
- c) Test d'amiante – Héritage - Orientation

16. Résolutions diverses

- a) Résolution – Dossiers des conseillers – Orientation – Limite responsabilité

17. Varia

- a) Mandat des organismes municipaux – Bilan financier
- b) Priorités 2025 – Municipalité
- c) Souper nouveaux arrivants – Orientation
- d) Vision de la municipalité
- e) Politique de gestion active
- f) Communications avec les citoyens/Site internet

18. Période de questions

19. Levée de la séance

Adopté à l'unanimité des conseillers présents tel que modifié.

3. LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2024-11-03 : LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 7 OCTOBRE 2024

Il est proposé par Denis Laprise, appuyé par Daniel Mercier, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2024 tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2024-11-04 : LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 OCTOBRE 2024

Il est proposé par Styves Laprise, appuyé par Daniel Mercier, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 octobre 2024 tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

4. AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION EST DONNÉ ET SIGNÉ PAR LE CONSEILLER M. JEAN-CLAUDE GIROUX POUR PROJET DE RÈGLEMENT 2024-03 : RÈGLEMENT DE RÉGIE INTERNE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-EUPHÉMIE-SUR-RIVIÈRE-DU-SUD

5. APPROBATION DES COMPTES

2024-11-05 : APPROBATION DES COMPTES DU MOIS

Il est proposé par monsieur Jean-Claude Giroux, appuyé par Denis Laprise et résolu d'approuver le paiement des comptes présentés totalisant 62 166,17 \$ qui incluent les salaires.

Adopté à l'unanimité des conseillers.



6. APPROBATIONS PAIEMENTS DE FACTURES

2024-11-06: APPROBATION PAIEMENTS – FACTURES

Attendu que des produits/services ont été achetés/rendus à la municipalité de Ste-Euphémie par le/les entreprise/s suivante/s :

- a) Facture - Infopage – 76,75 \$
- b) Facture – Avantis St-Paul – 149,52 \$

Il est proposé par Daniel Mercier, appuyé par Styves Laprise et résolu d'autoriser la direction générale à procéder aux paiements de ces factures.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

Je, Yves Bernard, directeur général et greffier-trésorier, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses autorisées aux résolutions 2024-11-05 et 2024-11-06.

Yves Bernard, directeur général

7- CORRESPONDANCE

2024-11-07 – RÉOLUTION CONCERNANT DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – SERVICE DE GARDE – ÉCOLE DE LA COLLINE – ST-PAUL

Attendu que l'école de la Colline de St-Paul accueille 19 élèves de la municipalité de Ste-Euphémie;

Attendu que le service de garde a sollicité de la part du conseil municipal, un soutien financier pour le service de garde du midi;

Il est proposé par Daniel Mercier, appuyé par Eric Talbot, et résolu que l'on consacre un montant de 50 \$ par enfant résidant à Ste-Euphémie pour un montant maximal 950 \$ afin de soutenir le service de garde du midi à l'école de la Colline de St-Paul (liste fournie par le service de garde)

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

- b) Correspondance CEF – Information Guignolée – 2024 – Questions

Les membres du conseil municipal prennent connaissance d'une correspondance de la part du centre d'entraide familiale (Notre-Dame-du-Rosaire). Les représentants de l'organisme offrent à la municipalité de participer à la Guignolée 2024. Les membres du conseil ne prennent aucune action concernant cette demande. Il est rappelé que les Chevaliers de Colomb du secteur, organise une collecte de denrées non périssables ainsi que des sommes d'argent pour la Guignolée au bureau municipal de Sainte-Euphémie.



c) Sondage – Commission municipale du Québec – Gestion de la relève municipale

La direction générale mentionne aux membres du conseil municipal qu'un sondage a été acheminé à son attention afin de permettre à la CMQ d'évaluer les mesures que prennent le conseil municipal concernant la gestion de la relève municipale.

Il a été souligné que la marge de manœuvre pour les petites municipalités est plutôt mince sur le plan financier et également sur le plan de la disponibilité des ressources humaines.

d) Programme d'ententes patrimoniales – Information

Le conseil est informé qu'un nouveau programme concernant les bâtiments patrimoniaux a été mis en place par le Gouvernement du Québec. Il s'agit du « Programme d'ententes patrimoniales ». Il remplacera un programme existant. Ce programme visera les bâtiments cités ou classés. La participation de la municipalité sur le plan financier est de 40 % du montant total des travaux. La participation gouvernementale se chiffre de son côté à 60 %, donc comble la différence.

e) Abonnement – RIM – Emploi

Les membres du conseil ne prennent aucune action concernant l'abonnement au « réseau information municipal ».

2024-11-08 : RENOUELEMENT - ABONNEMENT ACTION-JEUNESSE CÔTE-DU-SUD.

Attendu que l'organisme sollicite un renouvellement d'abonnement auprès de la municipalité de Sainte-Euphémie;

Attendu que cet organisme nous achemine à chaque année, un agenda que nous utilisons régulièrement;

Attendu que cet organisme a une mission de justice réparatrice et offre un service pour les adolescents/es ayant eu des problèmes de justice;

Il est proposé par Denis Laprise, appuyé par Styves Laprise, et résolu de procéder au renouvellement de notre abonnement et d'acheminer un montant de 25 \$ à titre de contribution volontaire.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

g) Invitation – Souper-bénéfice – Travail de rang – Chaudières Appalaches.

Les membres du conseil ne prennent aucune action à l'égard de l'invitation l'ACFA. Toutefois, ces derniers reconnaissent l'importance de cette activité de soutien auprès des agriculteurs/trices en région plus éloignée.

2024-11-09 : RÉSOLUTION CONCERNANT CONTRIBUTION POUR L'ORGANISME ABC DES HAUTS PLATEAUX

Attendu que l'ABC des Hauts Plateaux est un organisme à but non lucratif qui offre différents services aux citoyens/ennes de la municipalité;

Attendu que l'ABC des Hauts Plateaux sollicite le soutien financier de la municipalité dans le cadre de son projet de bibliomobile pour enfants de 0 à 5 ans;



Il est proposé par Styves Laprise, appuyé par Éric Talbot, et résolu d'accorder une contribution financière de 80 \$ soit un montant de 20 \$ par enfant qui ont reçu le service dans notre municipalité pour l'année 2023-2024;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

i) Fondation de l'Hôtel-Dieu de Montmagny – Souper- bénéfice

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de l'invitation pour une participation de la municipalité de Ste-Euphémie au souper de la Fondation de l'Hôtel-Dieu de Montmagny. Les membres du conseil ne prennent aucune action en lien avec cette invitation.

8- ADMINISTRATIF

a) Dossier – Assurance municipalité – Règle proportionnelle – Orientation

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la fiche informative émise par la Chambre de l'assurance de dommages (avril 2023) concernant la règle proportionnelle. Cette documentation a été acheminée par Mme Laverdière (Ellipse Assurance). Suite à l'analyse de la situation et en tenant en compte les informations reçues, les membres du conseil ne prennent aucune action à l'égard de l'assurance de couverture actuelle pour les bâtiments de la municipalité.

2024-11-10 : RÉSOLUTION POUR PARTICIPATION DE LA MUNICIPALITÉ AU PROGRAMME POUR EMPLOI ÉTÉ CANADA;

Attendu que la Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud peut offrir des tâches et du travail à une/e étudiant/e pendant la période estivale;

Attendu que la municipalité souhaite participer activement à la formation d'un étudiant/e d'été afin d'aider à la planification de la relève pour un emploi éventuel au sein de la municipalité de Ste-Euphémie;

Il est proposé par Denis Laprise, appuyé par Éric Talbot et résolu d'autoriser la direction générale de la municipalité de solliciter deux emplois d'été via le programme EEC (étudiant/e/s) pour une période maximale de 12 semaines pendant l'été 2025.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2024-11-11 : RÉSOLUTION POUR DATE D'ADOPTION DU BUDGET DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-EUPHÉMIE-SUR-RIVIÈRE-DU-SUD POUR L'ANNÉE 2025

Attendu qu'un budget municipal pour l'année financière 2025 doit être adopté par la municipalité avant le 31 décembre 2024;

Attendu que des actions réglementaires doivent être effectuées avant l'adoption du budget (avis public etc);

Il est proposé par Styves Laprise, appuyé par Daniel Mercier, et résolu que l'adoption du budget soit fixé pour le mardi 10 décembre 2024 lors d'une séance extraordinaire du conseil municipal. Il sera également adopté lors de cette séance le programme triennal d'immobilisation.



Adopté à l'unanimité des conseillers présents

9- TRAVAUX PUBLICS

a) Installation des lumières de rue – ÉLECAL – 2024 – Début novembre 2024

Le directeur général informe les membres du conseil que la compagnie ÉLECAL viendra remplacer les lumières de rue dans le courant des deux premières semaines de novembre 2024.

2024-11-12 RÉOLUTION AUTORISANT LE CREUSAGE DE FOSSÉ – CÔTÉ OUEST – ROUTE SIROIS SUD

Attendu que le conseil municipal a voté la résolution # 2024-10-14 mandatant la direction générale et le conseiller Éric Talbot de consulter un entrepreneur concernant des travaux de voirie à effectuer sur la Route Sirois sud (ponceau) et sur la route Principale Ouest (ponceau);

Attendu que M. Pascal Giroux (Entreprises Pascal Giroux) a été sollicité par le directeur général pour effectuer l'évaluation des travaux;

Attendu que l'évaluation des travaux s'est effectuée le mardi 15 octobre avec le directeur général, M. Giroux et M. Talbot;

Attendu que le ponceau de la route Sirois sud nécessite des travaux de nettoyage et de creusage de fossé;

Attendu que le ponceau de la Route Principale Ouest, nécessitera pour sa part de travaux majeurs d'excavation pour permettre un drainage plus efficace (sol argileux);

Attendu qu'un compte rendu verbal a été effectué en séance régulière par M. Talbot et le directeur général;

Il est proposé par Daniel Mercier, appuyé par Styves Laprise, et résolu ce qui suit :

De permettre la direction générale à vérifier le coût du creusage du fossé de la route Sirois Sud (côté ouest) afin de faciliter l'écoulement des eaux;

D'autoriser les travaux à effectuer pour la Route Sirois Sud (creusage et fossé et nettoyage du ponceau) dans la mesure où les coûts n'excèdent pas 2 000 \$;

De reporter à un autre exercice financier les travaux de la Rue Principale Ouest compte tenu que ceux-ci nécessitent un montant plus important (environ 15 000 \$) estimation en date d'aujourd'hui;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

c) Asphaltage – Travaux à effectuer – Suivi

M. Samson (Compagnie JR Morin) est venu jeudi le 31 octobre pour finaliser la commande d'asphalte pour le pavage. Le tout devrait être fait à court terme si la température le permet (ne peut pas pleuvoir).

9. SÉCURITÉ ET INCENDIE

Aucun point n'est à mentionner sous cette rubrique.

10. EAU POTABLE



a) Demande du futur opérateur eau potable – orientation - Information

La direction générale discutera avec les autres directrices générales des municipalités parties de l'entente afin de voir leur point de vue les demandes de M. Blais. À prime abord, la municipalité de Ste-Euphémie, est prête à évaluer et à discuter des demandes soumises par M. Blais en collaboration avec les autres municipalités.

b) Niveau de plomb non conforme – Eau potable- Complexe municipal - information

Un test a été effectué au complexe municipal afin pour le niveau de plomb. Celui-ci a donné un résultat non conforme pour le niveau de plomb et pour le cuivre. Selon le protocole en vigueur, un autre test doit être effectué pour confirmer ce taux. La compagnie Alectron s'occupe des tests et nous informera si d'autres mesures sont nécessaires.

11 – EAUX USÉES

Aucun point à sous cette rubrique à souligner.

12 - LOISIRS

a) Projet d'améliorations des infrastructures en loisirs – Suivi

La résolution votée et certifiée a été acheminée à l'intervenante de la MRC pour suivi. Nous attendons le retour de la MRC pour poursuivre les actions dans ce dossier.

13 - PARC DES APPALACHES

a) Suivi des travaux – Cascade de la Loutre et sentier gros Rocher

Les membres du conseil prennent connaissance d'un courriel acheminé par la directrice du Parc Mme Stéphanie Charland concernant les travaux effectués cet été et les travaux anticipés pour l'année prochaine.

14- HÉRITAGE

a) Comité pour l'avenir de l'Héritage – Information – 23 octobre 2024

Il y a eu une rencontre du comité sur l'avenir de l'Héritage le 23 octobre 2024. Le président du comité, M. Daniel Mercier, demande d'obtenir copie de certains documents en lien avec l'Héritage (acte de cession, acte de convention, coûts de l'entretien (électricité, chauffage et réseau internet) afin de permettre aux membres du comité de débiter l'étude du dossier. La direction générale préparera un dossier pour les membres du comité.

Il est également souligné que dans l'un des actes notariés, que le comité sur l'avenir de l'Héritage doit avoir une composition spécifique soit des membres de la Fabrique ainsi que des membres du conseil municipal. Le tout sera donc à modifier à brève échéance. Aucune action n'est toutefois prise par le conseil municipal à ce moment-ci.



b) Location – comité de l’Héritage – Orientation

Des discussions ont lieu touchant la fin de la location de l’ancienne sacristie (31 décembre 2024). Donc il s’agit de la fin de l’usage de logement pour l’abbé N’Gole. Il est également discuté du réaménagement du local de la Fabrique pour ses documents et ses archives et de sa relocalisation potentielle dans une pièce de l’ancienne sacristie.

2024-11-13 RÉOLUTION CONCERNANT LA PLANIFICATION DE LA FERMETURE DE LA SALLE DE L’HÉRITAGE POUR LA PÉRIODE HIVERNALE ET LE DÉPLACEMENT DU BUREAU DE LA FABRIQUE DE SAINTE-EUPHÉMIE

Attendu que la salle de l’Héritage appartient à la municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud;

Attendu que les coûts d’entretien (électricité, chauffage et internet) sont à la charge exclusivement de la municipalité;

Attendu que la fin du bail de location se termine à la fin décembre 2024;

Attendu qu’une rencontre avec les membres de la Fabrique est nécessaire pour planifier la fermeture temporaire de la salle de l’Héritage et le déménagement du local de la Fabrique;

Il est proposé par Denis Laprise, appuyé par Éric Talbot, et résolu ce qui suit :

Que les conseillers Daniel Mercier et Styves Laprise rencontrent le conseil de la Fabrique d’ici le 31 décembre 2024; de les informer de la fin de l’utilisation de l’ancienne sacristie comme logement (résidence); de planifier la fermeture de l’Héritage pour la période hivernale et de planifier le déménagement du bureau de la Fabrique dans un autre local (possiblement dans l’ancienne sacristie).

Adopté à l’unanimité des conseillers présents

2024-11-14 : RÉOLUTION – VÉRIFICATION – AMIANTE – BATIMENT HÉRITAGE – ENTREPRENEUR

Attendu que le bâtiment de l’Héritage a fait l’objet d’un carnet de santé;

Attendu que le conseil municipal a mis en place un comité sur l’avenir de l’Héritage qui devra soumettre ses recommandations en septembre 2025;

Attendu que le comité doit avoir les plus d’informations possibles afin d’émettre ses recommandations sur l’avenir de l’Héritage;

Il est proposé par Styves Laprise, appuyé par Daniel Mercier, et résolu d’autoriser la direction générale d’effectuer une recherche d’entrepreneurs qualifiés afin d’effectuer des tests de présence d’amiante dans le bâtiment de l’Héritage. Le conseil municipal autorise également la dépense dans la mesure où le coût des analyses ne dépassent pas 500 \$.

Adopté à l’unanimité des conseillers présents

16- RÉOLUTIONS DIVERSES

a) Résolution – mandats des conseillers - orientation



Le directeur général informe les membres du conseil que la résolution en lien avec les responsabilités des conseillers/ères et leur imputabilité est en rédaction et une ébauche leur sera soumise sous peu pour discussion et commentaires.

17- VARIA

2024-11-15 RÉSOLUTION – ORGANISMES MUNICIPAUX – BILAN FINANCIER – INFORMATION

Attendu que différents organismes occupent des locaux municipaux;

Attendu que certains de ces organismes reçoivent directement ou indirectement des montants de la municipalité;

Attendu qu'actuellement il n'est pas possible de retracer les orientations initiales concernant les conventions d'utilisation des locaux municipaux;

Il est proposé par Denis Laprise, appuyé par Jean-Claude Giroux, et résolu de mandater la direction générale afin qu'elle prenne des informations auprès des municipalités environnantes ainsi que le MAMH afin d'obtenir des renseignements concernant la gestion financières et administratives des organismes municipaux.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

b) Priorités 2025 – Municipalité

M. Styves Laprise mentionne l'importance de fixer les priorités pour la municipalité pour l'année 2025. Cet exercice permet de cibler clairement l'orientation des dépenses dans différents domaines qui sont sous responsabilité municipale. Les membres du conseil conviennent de la pertinence de l'exercice.

c) Souper Nouveaux arrivants – Orientation – Discussion avec Hamilton Cidat

Suite aux échanges entre M. Jean-Claude Giroux et Mme Élise Mercier (MRC), la possibilité de tenir l'événement en 2024 s'avère impossible. Deux dates sont proposées par les membres du conseil en janvier 2025 (18 ou 25) pour la tenue de ce souper. M. Jean-Claude Giroux effectuera le suivi à ce propos et confirmera le tout lors d'une prochaine séance.

d) Vision de la municipalité

M. Styves Laprise se questionne sur la présence d'un document ou d'un écrit qui fait état de la vision de la municipalité. Actuellement, ce type de document n'existe pas dans les archives de la municipalité. Les membres du conseil reconnaissent l'importance de voir à moyen et long terme en ce qui concerne le futur de la municipalité. Il est souligné qu'un exercice entre les membres du conseil pourrait se tenir en début d'année 2025 pour établir les principes de base d'une vision de la municipalité.

e) Politique de gestion active.

Les membres du conseil échangent sur les avantages d'une politique de gestion « active » des biens et services de la municipalité. Il est souligné qu'effectuer des prévisions permet



de planifier le maintien des services offerts à la population et le remplacement de certains biens également.

f) Communication avec les citoyens/ennes – Site internet

Des questions sont soulevées concernant les communications avec les citoyens/ennes de la municipalité. L'absence d'un journal local ainsi qu'un site internet offrant plus de possibilités sont apportés comme suggestion aux membres du conseil. Concernant le journal local, Mme Gill se propose de s'en occuper. Tous les membres du conseil admettent l'importance de posséder un journal communautaire.

18- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue.

19- LEVÉE DE LA SÉANCE

2024-11-16: RÉOLUTION DE LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé Éric Talbot, appuyé par Styves Laprise, et résolu de demander à M. le maire de lever la séance.

Adopté à l'unanimité des conseillers

La séance est levée à 21h25

Gilles Giroux, Maire

*Je, Gilles Giroux, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Yves Bernard, directeur général/greffier-trésorier

Je, Yves Bernard, déclare que ce procès-verbal représente fidèlement actes et délibérations du conseil municipal lors de la réunion tenue le 4 novembre 2024.

Ce procès-verbal a été ratifié suite à la séance du conseil tenue le 2 décembre 2024.

